



La Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud prend le dossier en main

Champlain en chantier : 2000 QUAND? *Première rencontre fructueuse de la coalition!*

Longueuil, le vendredi 25 mars 2011 – La Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (CCIRS) a tenu ce matin la première rencontre de travail visant à mobiliser les acteurs économiques et municipaux de la grande région métropolitaine touchés par l'avenir du pont Champlain.

Appuyée entre autres par l'Association du camionnage du Québec, l'agglomération de Longueuil, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la Communauté métropolitaine de Montréal, le Conseil du patronat du Québec, CRÉ de l'agglomération de Longueuil, la Fédération des chambres de commerce du Québec, Groupe Robert, le RTL et la Table des préfets et des élus de la couronne sud, la CCIRS a entendu le message, initié plus tôt cette semaine par Monsieur Paul Leduc, maire de la Ville de Brossard, et annonce donc la mise sur pied officielle de la coalition :

Champlain en chantier : 2000 QUAND?

L'alliance sera présidée par M^e Martin Fortier, 1^{er} vice-président de la CCIRS. Monsieur Fortier sera accompagné, à titre de porte-parole, de l'Honorable Jacques Olivier, figure bien connue ici sur la Rive-Sud; ancien homme d'affaires, syndicaliste, maire et député fédéral.

La CCIRS mise beaucoup sur ce comité auquel elle souhaite que d'autres acteurs concernés par le dossier puissent se greffer en cours de route ou du moins, alimenter les fruits de son travail. Cette mobilisation pour la construction d'un nouveau pont Champlain est une occasion pour la communauté et le milieu d'affaires métropolitain de faire montre d'unité.

« Les bases de la coalition ne reposent pas sur la contestation. Nous voulons d'abord et avant tout obtenir un dialogue avec les instances gouvernementales pour en arriver à ce que tous souhaitent clairement : un nouveau pont. Nous comprenons qu'il faut investir des sommes pour l'entretien de l'actuelle structure, mais estimons qu'il faut établir le plus rapidement possible un échéancier de remplacement.

L'avenir du pont Champlain est un enjeu qui touche l'ensemble de la population; un enjeu collectif».

-M^e **Martin Fortier**, président de la coalition
Champlain en chantier : 2000 QUAND?

Rappelons que le pont Champlain est emprunté par 57 millions de véhicules par année, ce qui en fait le plus achalandé au Canada.

-30-

Suit la déclaration commune de la coalition.

Relations avec les médias

Francis Villeneuve

Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud

514.222.5447

fvilleneuve@ccirs.qc.ca

Déclaration commune

Coalition : Champlain en chantier : 2000 QUAND?



Attendu que les études de pré faisabilité quant à l'avenir du pont Champlain sont complétées et seront rendues publiques prochainement;

CONSIDÉRANT QUE l'état de dégradation du pont Champlain et des risques qui y sont associés sont tels que, de l'avis même des ingénieurs-conseils qui ont examinés son état, celui-ci doit être remplacé par une nouvelle structure;

CONSIDÉRANT QUE le pont Champlain est un axe majeur pour le transport des personnes et des marchandises du Grand Montréal et qu'il est essentiel à la compétitivité et la productivité économique de la région par rapport aux grandes agglomérations de l'est de l'Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT le rôle stratégique au niveau du transport routier que le pont Champlain a sur l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention des délais de conception et de construction requis pour réaliser un tel projet sont importants;

CONSIDÉRANT que le flux ne peut être interrompu pendant les travaux de construction d'une nouvelle structure;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un système léger sur rail (SLR) dans l'axe du pont Champlain est une priorité pour les élus de la Communauté PUISQU'IL S'AVÈRE ÊTRE UNE NÉCESSITÉ DANS UN CONTEXTE DE MOBILITÉ DURABLE;

Il est recommandé :

De procéder à la construction d'un nouveau pont le plus rapidement possible afin de remplacer le pont Champlain dont la vie utile est arrivée à échéance;

De prévoir un plan de transport routier alternatif pendant les travaux du nouveau pont;

De réclamer des gouvernements fédéral et provincial qu'ils mettent en place immédiatement, avec le monde municipal (avant le 23 juin 2011) un bureau de chantier qui sera responsable de la conception et de la construction du nouveau pont. Ce bureau de chantier aura en outre la responsabilité de produire dans les plus brefs délais :

- Un échéancier de travail;
- Les plans et devis;
- Procèdera aux appels d'offres;
- Complétera le financement;
- Et construira le nouveau pont dans une logique de mobilité durable c'est-à-dire en ayant à l'esprit les plus hautes considérations économique, sociologique et environnementale;

De plus, et ce afin de confirmer cette perspective de mobilité durable, ce nouveau pont devra être doté d'un système de transport léger sur rail. À ce titre, le gouvernement du Québec se devra d'actualiser les études de l'AMT et entreprendre les travaux afin d'assurer la construction du (SLR) dans l'axe de l'autoroute 10 / centre-ville de Montréal parallèlement aux travaux de remplacement du pont Champlain;

Et que le tout soit annoncé rapidement avec un échéancier qui devra tenir compte de l'urgence de remplacer le pont Champlain.

Longueuil, le 25 mars 2011